



Vol 15

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Déposé/Reçu le



17018166

26 DEC. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 860.824.223

MONITEUR BELGE

Dénomination

(en entier) : L'OASIS N'DJILI

24 -01- 2017

(en abrégé) :

BELGISCH STAATSBLAD

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Avenue Charles Michiels, 142 à 1160 - Auderghem

Objet de l'acte : 1) Modifications aux statuts

2) Modifications dans la composition du Conseil d'Administration et de
l'Assemblée générale

1) Modifications aux statuts**Assemblée générale du 18 mai 2016****Après délibération, il a été décidé à l'unanimité de modifier les statuts comme suit:****L'article 2 est modifié :****Toute modification du siège social doit être publiée aux annexes du Moniteur belge.****Il est actuellement établi : boulevard des Invalides, 210****1160 AUDERGHEM****L'article 3 est remplacé par l'article 3 ci-après :****L'association a pour objet :**

- 1) la sensibilisation et l'information en Belgique**
- 2) l'échange et le partenariat humain, le brassage interculturel et intergénérationnel**
- 3) le soutien et le développement des projets éducatifs, socioculturels, communautaires et médico-sociaux**
- 4) la récolte et l'apport de moyens matériels et logistiques dans le cadre des projets en RD Congo et au Bénin..**

L'article 4 est remplacé par l'article 4 ci-après :**4.1. Le nombre de membres effectifs de l'association n'est pas limité.**

4.2. Le nombre minimum des membres ne peut être inférieur à 11 et doit être au moins supérieur d'une unité au nombre des administrateurs. Les membres fondateurs sont les premiers membres effectifs de l'association.

L'article 16 est modifié par la disposition ci-après :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

...par lettre ordinaire ou par E-mail...

L'article 21 est remplacé par l'article 21 ci-après :

- a. L'association est gérée par un conseil d'administration constitué des membres fondateurs et des membres élus par l'assemblée générale, les membres fondateurs restent membres du C.A.
- b. Le conseil d'administration - C. A. - est composé de minimum 5 membres et de maximum 10 membres;
- c. Le conseil d'administration peut être composé de membres belges et de membres congolais.
- d. les membres fondateurs sont membres d'office du C.A., à leur demande ils peuvent déchargés de leur fonction active. Le C.A. peut leur demander leur présence exceptionnellement en cas de nécessité.

Le mandat est en tout temps révocable par l'assemblée générale.

L'article 23 est complété par les dispositions ci-après :

"..., un vice-président, un trésorier et un secrétaire".

L'article 24 est modifié et complété par les dispositions suivantes :

"... quatre fois par an, sans convocation, sur base d'un calendrier établi et approuvé par le conseil d'administration, ..."

L'article 33 est modifié par les dispositions suivantes :

" .. en faveur des projets de l'asbl en cours de réalisation.

2. Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de l'assemblée générale

Démission comme administrateurs

- 1) ROUET Jacqueline, Av des Criquets, 22 à 1170 Bruxelles, née à Charleroi le 29.06.1948
- 2) HENNEN Paul, Av Hanlet, 29 à Heusy, né à Ensival, le 14.06.1945

Réélection comme administrateurs

- 1) CREVECOEUR Xavier, Bd des Invalides, 210 à 1160 Bruxelles, née à Léopoldville ex Ccongo Belge, le 11.02.1952
- 2) KENNES Sébastien, Av Théo Vanpe, 73 1160 Bruxelles, né à Etterbeek, le 09.07.1984
- 3) DEVROEDE Viviane, Rue des Béguinettes, 28 à 1170 Bruxelles, née à Etterbeek le 27.08.1984
- 4) VAN LAETHEM Simon, Rue de la Vignette, 32 à 1160 Bruxelles, né à Ottignie LLN, le 09.12.1984
- 4) BRANDELEER Marie-Noëlle, Rue des Béguinettes, 28 à 1170 Bruxelles, née à Auderghem, le 25.12.1951

Nomination comme administrateurs

- 1) MUSIMBI Mbu Misch, Av. Mozart, 8 boîte 9 à 1180 Bruxelles, née à Mokamo rdc, 02-02-1966
- 2) VAN ACHTER Frédérique, Rue Idiers, 41 à 1160 Bruxelles, née à Leuven, le 10.10.1968
- 3) CREVECOEUR Gauthier, Av Hector Gobet, 7 à 1160 Bruxelles né à Uccle le 29.12.1978
- 4) DUMORTIER Tangy, Rue Cardinal Mercier, 42 à 1460 Ipre, né à Uccle le 06.05.1980
- 5) VANDERHAEGEN Isabelle, Rue du Brillant, 86 à 1170 Bruxelles, née à Ere le 10.06.1961

Tous de nationalité belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du MBE :

Le gérant. Nom et qualité du ou des personnes mandatées de la personne ou des personnes agissant pour le compte de l'association la fondation ou l'organisme à l'égard des biens.
Avec ses ou ses signatures.